

POURQUOI UN ÉVALUATEUR ENVIRONNEMENTAL DE SITE AGRÉÉ?

- Crédibilité et professionnalisme de l'Association :
 - Révision du processus d'agrément de l'AQVE annuellement et inspection du Conseil Canadien des normes (crédibilités et professionnalisme de l'Association)
 - Méthodologie d'évaluation encadrée par des normes internationales reconnues
 - Code de bonnes pratiques, possibilité de recours en cas de litige (comité de discipline de l'AQVE)
- Compétences de l'agréé reconnues :
 - Formation et expérience exigées pour l'admissibilité au titre, formation continue pour le maintien en vigueur, contrôles et examens, audit internes, processus d'inspection professionnelle
- Rapport reconnu :
 - Outil crédible pour l'ensemble des publics pouvant être destiné à de multiples usages, annexé à des documents légaux ou pouvant être soumis comme preuve au tribunal



« Exiger un agréé, c'est se protéger et relever la norme en matière de critères de qualité. »

L'AQVE : JOUEUR MAJEUR EN VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE

L'association québécoise de vérification environnementale (AQVE) est née en 1992 de la volonté de donneurs d'ordres, consultants, banquiers, registraires et assureurs de combler un besoin essentiel d'encadrement et d'échanges dans le domaine de la vérification environnementale au Québec. Elle est le seul organisme de certification de personnes canadiennes accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) à pouvoir décerner les agréments aux titres de « Vérificateur environnemental agréé » (VEA®) et d'« Évaluateur environnemental de site agréé » (EESA®).

Pluridisciplinarité, normalisation, exigences de qualité élevées, compétences. C'est ce que l'AQVE certifie de tous ses professionnels.

Issus de différentes disciplines, les agréés ont une formation de base dans divers secteurs d'activités reliés directement à l'environnement. Ainsi, ils sont ingénieurs, chimistes, biologistes, avocats, agronomes, géologues, géographes ou exercent déjà à titre de conseillers en vérification environnementale, en évaluation environnementale de site et en gestion.



LE CONSEIL CANADIEN DES NORMES (CCN)

Société d'État fédérale relevant du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie, le CCN favorise l'élaboration et l'application de normes nationales et internationales. Ces normes permettent d'améliorer la qualité, la sécurité, l'efficacité des méthodes et des produits : elles constituent un élément essentiel de la technologie, de l'innovation et du commerce et permettent d'améliorer la compétitivité du Canada. Par le biais des organismes qu'il accrédite, le CCN encourage une normalisation efficace lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.



OÙ TROUVER UN ÉVALUATEUR ENVIRONNEMENTAL DE SITE AGRÉÉ?

La liste complète de tous les agréés de l'AQVE est disponible au :

www.aqve.com



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE

CONTACTER L'AQVE :

2030, boul. Pie-IX, bureau 403
Montréal (Québec) H1V 2C8
Tél. : 514 355-8001

aqve@spg.qc.ca | www.aqve.com

Opter pour un agréé de l'AQVE, c'est opter pour la compétence!

CONTEXTE EN ENJEU

La préservation de l'environnement devient un enjeu planétaire obligeant les organisations à se conformer à de multiples réglementations, en plus de répondre aux nombreuses pressions découlant d'un contexte de grande compétitivité. Les préoccupations environnementales et la responsabilité sociale, qui ne peuvent plus être ignorées, exercent une influence croissante sur la rentabilité et la pérennité des organisations, les amenant à adopter une gestion rigoureuse en la matière. Les organisations qui réussissent à convertir ces questions d'intérêt collectif en opportunités tirent un avantage marqué face à la concurrence. Une moindre vulnérabilité du point de vue juridique et financier, une meilleure réputation et la mobilisation du personnel ne sont que quelques exemples des bénéfices que des pratiques rigoureuses peuvent générer.

Inhérent à l'exercice de leurs activités, l'impact environnemental des organisations demeure parfois un sujet dont elles ne sont pas spécialistes. C'est pourquoi elles doivent bénéficier du soutien de professionnels pouvant leur fournir l'information nécessaire en environnement, les appuyant ainsi dans leur processus décisionnel.

La vérification environnementale relève de plusieurs disciplines dont le cheminement professionnel diffère. Il devient donc impératif d'établir des normes de qualité dans la pratique pour garantir une cohérence et assurer la mise à jour des connaissances des praticiens. Voilà la raison d'être de l'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE).

PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE

PHASE 1 : Étape de détermination de la présence réelle ou potentielle d'une contamination sur un terrain ou un site, soit l'établissement des objectifs, de la portée des travaux et du niveau d'évaluation, ainsi que le portrait général actuel et historique du site

- Étapes :**
- 1) Collecte de données (étude des dossiers)
 - 2) Visite du site
 - 3) Entrevue et évaluation
 - 4) Production d'un rapport

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE ET LA VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE, QU'EST-CE QUE C'EST?

L'évaluation environnementale de site : processus systématique par lequel un évaluateur recherche des preuves afin de déterminer si une propriété ou un site EST ou PEUT ÊTRE sujet à une contamination. Il s'agit donc pour l'évaluateur d'analyser le passé d'un site et de mesurer si les répercussions des activités antérieures et actuelles sur ce site ont un impact environnemental aujourd'hui. Le cas échéant, l'évaluateur environnemental de site procédera à un échantillonnage des sols et des eaux souterraines afin de déterminer si le terrain est contaminé ou non.

La vérification environnementale : processus systématique et documenté permettant d'obtenir et d'évaluer d'une manière objective des preuves afin de déterminer si les activités d'une organisation sont conformes aux codes, aux règlements et aux lois en vigueur et si, aujourd'hui ou demain, elles auront un impact environnemental.

Le professionnel en environnement doit se conformer à un protocole afin d'émettre une opinion sur l'état d'un site ou la conformité environnementale d'une organisation. Puisque l'audit constitue une aide précieuse à la décision pour un gestionnaire, sa rigueur revêt donc une importance capitale.

PHASE 2 : Étape de confirmation ou d'infirmité de la problématique environnementale ciblée en phase 1

- Étapes :**
- 1) Planification et exécution d'un programme d'échantillonnage et d'analyse
 - 2) Interprétation des résultats
 - 3) Production d'un rapport



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE : COMMENT ET POURQUOI ?

La présence de contamination sur une propriété, en plus d'avoir un impact potentiel sur l'environnement, peut entraîner une diminution importante de sa valeur marchande et représenter un passif important. L'évaluation environnementale de site vise précisément à déterminer s'il y a possibilité de présence de contaminants sur une propriété.

L'acheteur potentiel d'une propriété peut avoir intérêt à obtenir une telle étude afin de s'assurer que la propriété qu'il veut acheter n'est pas contaminée ou que si elle l'est, les frais de décontamination ne seront pas exorbitants. Dans le cadre d'un contrat de financement, l'évaluation environnementale permettra au prêteur hypothécaire d'obtenir une information plus juste sur la valeur réelle de la propriété qu'il prend en garantie.

PHASE 3 : Évaluation des mesures correctives – réhabilitation. Étape de redressement de la situation : suppression des sources de contamination, décontamination, mise en place de mesures de confinement, de contrôle, de suivi ou restrictives et gestion adéquate pour ne plus constituer une nouvelle source de contamination.

- Étapes :**
- 1) Détermination de la portée des mesures correctives
 - 2) Recherche et choix des solutions réalisables
 - 3) Gestion de la contamination et valorisation du site

AVANTAGES POUR LES ORGANISATIONS D'EFFECTUER UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE

- Permet de connaître les conditions environnementales du site qui peuvent avoir des répercussions financières et légales avant de conclure une transaction
- Atteste que les activités respectent des principes de gestion environnementale adéquate
- Minimise les risques de litiges éventuels aux conséquences financières importantes
- Permet d'évaluer si le terrain est exposé à des risques potentiels de contamination et d'en identifier les sources à des fins de prévention
- Permet de statuer sur l'état d'un terrain à une date définie et ainsi de limiter la responsabilité du propriétaire ou du locateur (par exemple, en établissant l'état d'un terrain loué au début ou à la fin du bail.)

